

L'occupation néolithique de Grâce-Hollogne – Velroux « Quartier Roba » Fouilles 2004/2005 dans la zone d'extension de l'aéroport de Liège/Bierset Partie 1 – Les structures : analyses et interprétation

François TROMME

RÉSUMÉ

En 2004-2005, suite aux travaux d'extension de l'aéroport de Bierset, deux campagnes de fouilles préventives sont menées par une équipe des Chercheurs de la Wallonie subventionnée par la Région wallonne. Elles mettent au jour une occupation rubanée partiellement détruite par les occupations ultérieures. Malgré le peu de structures sauvegardées et le maigre matériel récolté, la mise en évidence de deux zones, chronologiquement peu distantes l'une de l'autre, ouvre des perspectives intéressantes pour la compréhension des occupations rubanées de la région.

MOTS-CLÉS : Rubané, structures.

SUMMARY

Following the extension works of Bierset Airport, a team of members of the organization « Les Chercheurs de la Wallonie », supported by funds from the Walloon Region, ran a preventive excavation campaign 2004-2005. These excavations brought to light a Linear Pottery culture occupation that had been partly destroyed by later occupations. The remaining structures are scarce and not much material could be gathered. However, identifying two zones with little chronological distance between them might very well help understanding better the Linear Pottery culture occupation of the region.

KEYWORDS: Linear Pottery culture, Structures.

1. Le cadre général

1.1 Introduction

Dans le cadre des recherches préventives initiées par le Service de l'Archéologie (Direction de Liège I, Ministère de la Région Wallonne) en zone d'activité économique, une équipe de l'ASBL « Les Chercheurs de la Wallonie » dirigée par Jean-Philippe Marchal et Sabine Loicq est intervenue dans la zone d'extension de l'aéroport de Liège/Bierset (Marchal & Loicq, 2007 : 109). Les recherches ont mis au jour trois occupations. La première date du Rubané. L'occupation protohistorique est la seconde et la troisième, qui aurait perturbé de manière conséquente les deux précédentes, est une villa gallo-romaine dont la publication est parue il y a peu (Vilvorder & Weinkauf, 2012).

L'occupation rubanée sera l'objet de plusieurs articles constituant une étude pluridisciplinaire de ce site. Ce premier opus est consacré à l'historique des recherches, à la description des structures et leur interprétation.

1.2 Localisation

Velroux, aujourd'hui village de l'entité de Grâce-Hollogne, est situé en province de Liège, au nord-ouest de son chef-lieu (fig. 1). Depuis la création d'un aéroport par les Allemands en 1914, son territoire, avec celui de Bierset, abrita durant des décennies les installations militaires, amenant un remodelage complet du sol de la zone. À partir de 1976, la création de l'aéroport civil de Liège amène les premières extensions. Depuis lors, les infrastructures ne cessent de rogner les terres alentours.

1.3 Le site

Révélatrices par les prospections systématiques puis les fouilles de 2004 à 2005, partiellement incluses dans l'enceinte d'exploitation aéroportuaire, les trois zones d'occupation se sont implantées au sommet d'un interfluve, au niveau de la ligne de partage des eaux entre Meuse et Geer, sur le substrat limoneux, à l'altitude de 195 m. Toutes s'arrêtent vers le nord-est comme vers le nord-ouest à l'amorce des versants aux pentages peu prononcés. Vers l'ouest et le sud-ouest, la modification de la nature du substrat forme la limite opposée : le sommet d'une terrasse fluviale apparaissant juste sous la couche de charruage. Quelques structures rubanées du sud-ouest se trouvent à la jonction loess/graviers (Marchal & Loicq, 2007 : 110). Trois fosses isolées, au remplissage non daté, furent repérées au sud des structures néolithiques.

Le ruisseau de Crotteux, seul ruisseau proche, coule à 900 m environ au sud de l'implantation après avoir pris sa source au sud du hameau dont il porte le nom. Les cartes IGN datant de 1958, avant les réalisations des infrastructures autoroutières, montrent la présence d'abondantes petites exploitations sablières comme celle présente à moins de



FIG. 1 – Situation topographique du site rubané de Velroux « Quartier Roba » (©Apis-CRAN, UCL).

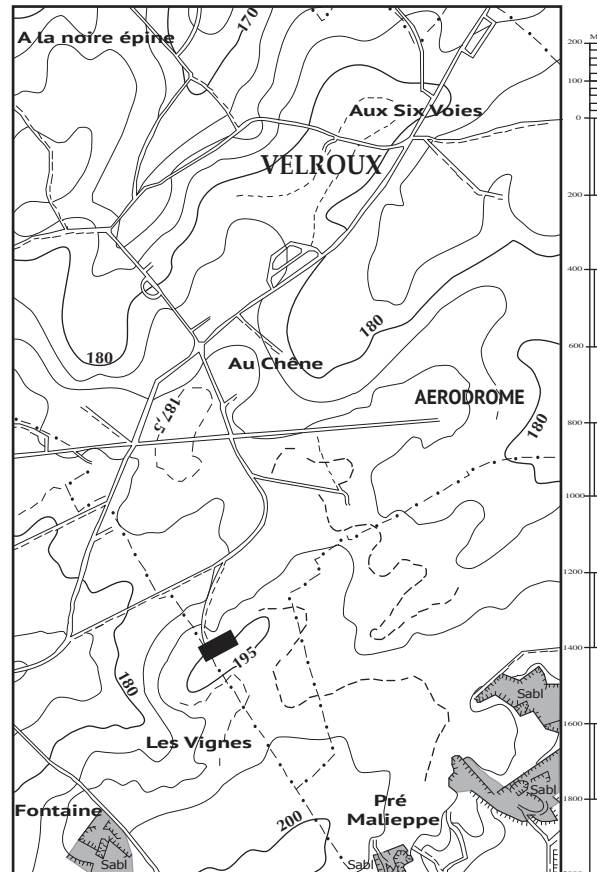


FIG. 2 – Situation avant les grands travaux d'infrastructure présentant les diverses sablières (infographie F. Tromme).

200 m des fouilles (Marchal & Loicq, 2007 : 110). Celle-ci ne figure pas encore sur ce plan (fig. 2) mais est présente sur celui des zones investiguées (Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 9, fig. 3). Ces dernières ont peut-être été des sources d'approvisionnement en matière première, notamment pour certaines céramiques qualifiées de « sableuses ».

1.4 Historique des recherches

1.4.1 Les recherches initiales

D'après les communications de J. Debouxhtay, curé de la paroisse de Velroux, et J.-L. Claes, cultivateur, le site avait été repéré en « octobre 1958 » par J. Destexhe. Il le fouilla très partiellement avec son fils Guy et J. Haeck. Outre des vestiges gallo-romains, ces chercheurs dégagèrent une structure rubanée, reprise sur le plan mentionné par F. Vilvorder (fig. 3 ; Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 8).

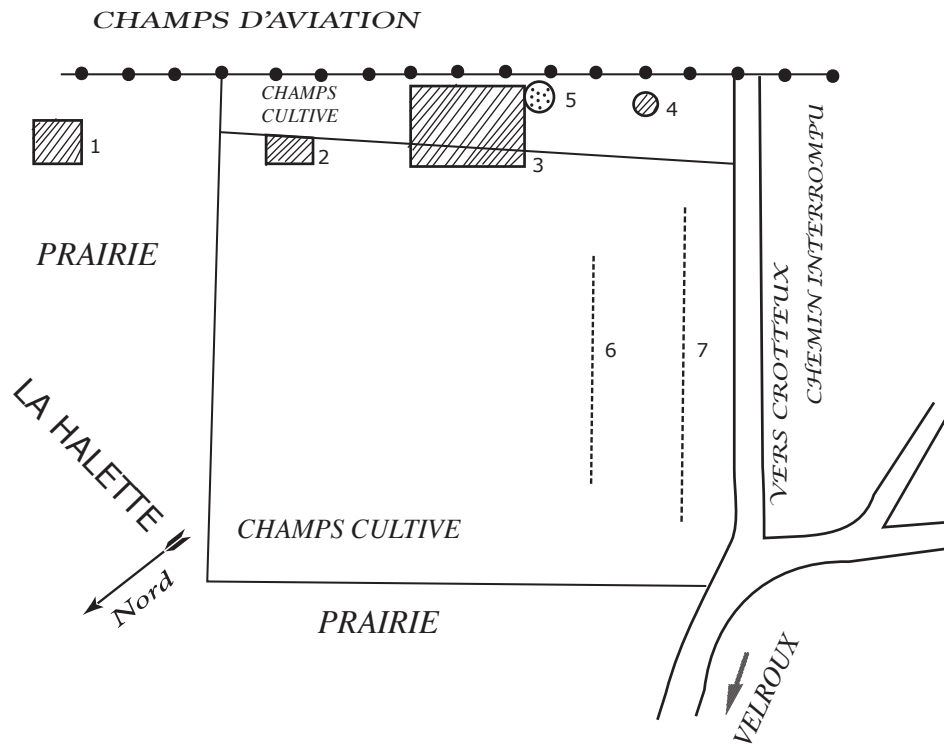


FIG. 3 – Copie informatisée du relevé schématique de J. Destexhe-Jamotte. 1 à 4 : ruines romaines, 5 : fond de cabane omalien, 6-7 : palissade moyenâgeuse (infographie F. Tromme).

Transcription du carnet d'inventaire de J. Destexhe reprenant les trouvailles de Velroux			
N° de pièce	Pièce	Date découverte	Lieu
6725	grattoir	1947	Velroux « La Halette »
10.480	nucléus	1952	Velroux « La Halette »
10.481	grattoir	1952	Velroux « La Halette »
10.482	burin	1952	Velroux « La Halette »
10.483	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
10.484	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
13.334	grand perçoir	1958	Velroux « La Halette »
13.335	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
13.336	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
13.337	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
13.338	faucille	1958	Velroux « La Halette »
13.339	fragment d'herminette	1958	Velroux « La Halette »
13.340	percuteur en grès	1958	Velroux « La Halette »
13.341	lame retouchée	1958	Velroux « La Halette »
13.342	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
13.343	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
13.344	grattoir	1958	Velroux « La Halette »
13.345	plaquette en phtanite	1958	Velroux « La Halette »
13.346	vase omalien reconstitué	1958	Velroux « La Halette »

TAB. 1 – Transcription du carnet de fouille de J. Destexhe-Jamotte pour le matériel rubané de Velroux (propriété J. Destexhe-Denée).

Dans son inventaire, pour le lieu-dit « Velroux, La Halette », J. Destexhe mentionne un grattoir qui porte la date de découverte de 1947, puis un nucléus et deux autres artefacts avec celle de 1952. Les autres objets ont comme mention « 1958 Velroux La Halette » (tableau 1). Nous pensons que c'est en 1958 que les fouilles furent effectuées après repérage des structures, mais que le site potentiel avait été identifié plus de dix ans auparavant. Seul le vase inventorié 13.346 (tableau 1) a été publié (Destexhe-Jamotte, 1962 : 57, Pl. 9.2).

1.4.2 Les recherches récentes à proximité

En 1967, à environ 2500 m à vol d'oiseau, au sud-ouest du présent site, une occupation rubanée, Horion-Hozémont « Noir Fontaine », repérée par M. Dradon, a été fouillée par les Chercheurs de la Wallonie sur le tracé de l'autoroute E40, dans le cadre d'une convention signée avec le Service national des fouilles » (fig. 4, 1 ; Tromme & Haeck, 1976).

En 2001-2002, consécutivement à l'aménagement d'un accès autoroutier au sud de l'aéroport, une intervention d'urgence, effectuée par l'équipe des Chercheurs de la Wallonie subsidiée par la Région wallonne, avait révélé l'existence d'un village néolithique à 3,5 km au sud-est, au lieu-dit « Diérain Patar » (fig. 4, 2a) ainsi que deux fosses lors d'une intervention d'extrême urgence lors du creusement d'un bassin d'orage (Loicq & Marchal, 2002 ; Loicq & Marchal, 2001-2002 ; 2003 ; Loicq *et al.*, 2004 ; Marchal, 2004 : 105). Ce site était déjà connu de Marcel Dradon qui y avait fouillé quelques fosses. J.-Ph. Marchal signale aussi la présence d'une importante implantation à l'emplacement de l'actuelle entreprise TNT sans qu'une intervention ait été possible (Loicq & Marchal, 2002 : 93). Repérée à une date inconnue au lieu-dit « Grosses Pierres », très partiellement fouillée par ce même chercheur avant ou lors de la construction de l'échangeur de Hollogne-aux-Pierres, cette troisième implantation rubanée est sise à 6 km à l'est (fig. 4, 4). Au lieu-dit « Diérain Patar », dans les extensions sud de l'aéroport, un site rubané très étendu est actuellement en cours

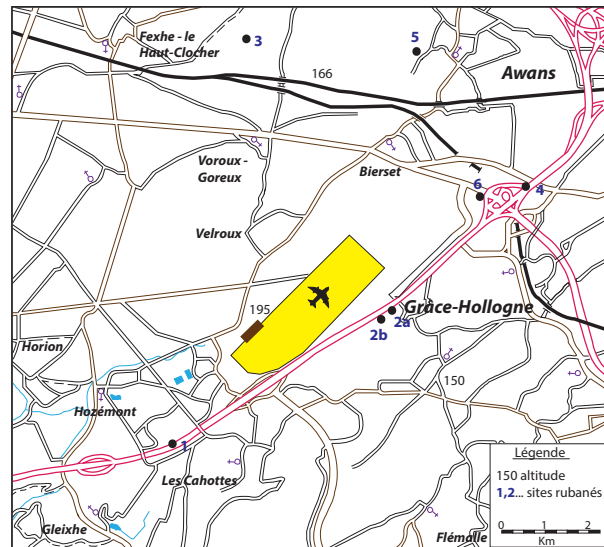


FIG. 4 – Sites rubanés environnants

1 : Horion-Hozémont « Noirfontaine », 2a et b : Grâce-Hollogne « Diérain Patar », 3 : Voroux-Goreux, 4 : Grâce-Hollogne « Grosses Pierres », 5 : Awans « Fond Chenai » (infographie F. Tromme).

de fouille sous la direction de C. Goffioul et J.-Ph. Marchal du Service Public de Wallonie. Ces recherches sont la poursuite logique de celles entamées en 2001-2002 (fig. 4, 2b ; Marchal & Loicq, 2003). D'autres sites ne se trouvent qu'à 6,5 km au nord comme celui d'Awans (fig. 4, 5 ; Tromme, 1986 ; Caspar *et al.*, 1988 et 1992) et de Voroux-Goreux (Tromme, 1989 ; fig. 4, 3). Ceux de Fexhe « Podrî l'Cortri » et Remicourt « Fond de Momalle » (Bosquet *et al.*, 1998) sont un peu plus éloignés, de même que celui d'Alleur « dépôt militaire » (Marchal, 1998 ; Hauzeur, en préparation).

Beaucoup plus ancienne, mais de grande importance, la découverte du seul cimetière rubané identifié à ce jour en Hesbaye a eu lieu, à plus ou moins 6 km, dans la briqueterie à l'est du fort de Hollogne-aux-Pierres (Thisse-Derouette *et al.*, 1952 : 176).

1.4.3 La fouille de sauvetage

En 2003, la perspective de développement de l'activité de fret au nord et à l'ouest de l'aéroport de Bierset a débouché sur une opération archéologique de grande envergure. Elle s'est effectuée en plusieurs phases.

Les travaux commencèrent par l'ouverture de tranchées continues avec entraxe de

10 m, parallèlement à la clôture de l'aéroport, à l'emplacement même où les premières découvertes avaient été effectuées (Marchal, 2004 : 109 ; Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 2). Suite à la collaboration avec la SOWAER (Société Wallonne des Aéroports), les fouilles extensives ont été réparties en sept zones en fonction de critères temporels, topographiques, chronologiques et pratiques liés à l'obtention des autorisations afin d'assurer la sécurité du site d'exploitation (Marchal, 2005 ; Marchal & Loicq, 2006 et 2007).

Dans la zone 2, quatre fosses au comblement particulier ont été fouillées de manière exhaustive. Pour toutes les autres, les quadrants vidés sont ceux utiles à la reconnaissance du remplissage et au relevé des coupes, le plus souvent selon un seul axe. C'est la technique utilisée pour l'exploration de toutes les structures de la zone 1, excepté la 17. Des structures et la céramique des époques rubanée et protohistorique ont fait l'objet d'un mémoire présenté à l'UCL (Ghesquière, 2012).

1.5 Pourquoi cette nouvelle étude ?

Dans son mémoire (Ghesquière, 2012), l'auteure a rapporté tous les tessons rubanés provenant de la zone 2 aux structures de la zone 1. Elle a individualisé pratiquement tous les tessons, faussant de la sorte les statistiques de son recensement selon la classification de Modderman. Vu ces faits et comme aucun remontage n'avait été effectué au sein d'une même US, d'un même fait ou entre structures, nous avons repris l'étude de la partie rubanée. Il s'est avéré nécessaire de revoir certains profils posant problème au niveau de leur analyse et de leur interprétation, et d'ajouter les structures non étudiées de la zone 2 en leur restituant leur matériel.

Le nombre restreint de structures et le mode de fouille expliquent peut-être la relative indigence globale du mobilier archéologique. Cette pauvreté quantitative est un même constat pour toutes les zones et constitue la raison pour laquelle J. Destexhe et son équipe ne se sont pas intéressés à cette occupation.

Nous avons donc :

- refait un décompte des tessons en les rapportant à leur structure de découverte puis aux ensembles organisés,
- recensé le tout dans un inventaire complet,
- effectué des remontages en associant les tessons en fonction des pâtes et des décors,
- déterminé le nombre minimum d'individus, non par fosse, mais par ensemble cohérent en fonction des remontages,
- analysé les coupes en les positionnant sur le plan général pour comprendre les interactions entre structures.

Les objectifs de cette première partie sont de comprendre correctement l'implantation du site et, si possible, son organisation. La détermination des structures pouvant y être associées permettra de définir les entités formant des ensembles pour interpréter provisoirement ces derniers.

Un prochain volet reprendra l'étude détaillée de la céramique : analyse du corpus, sa datation par structure et ensemble, recherches variées sur les techniques de réalisation, de façonnage et de décoration. Un autre verra l'analyse détaillée du matériel lithique et son analyse tracéologique.

2. Description des structures (fig. 5)

Pour la clarté et une facilité de lecture du plan général, nous avons attribué une nouvelle numérotation à toutes les structures rubanées ou considérées comme appartenant à cette occupation. Un tableau renvoie aux deux numérotations : celle que nous avons établie et celle attribuée lors de la fouille (tableau 2). Il reprend, en outre, le type de matériel retrouvé dans chacun des faits.

« Résultat notamment de la mise en culture plus que millénaire du plateau, le site a connu une très forte érosion qui a engendré un très important écrêtement du sol antique, comme presque partout ailleurs dans les zones limoneuses de la Hesbaye liégeoise » (Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 8). Les activités gallo-romaines, pour répondre à leurs exigences d'implantation, d'organisation et de production, ont vraisemblablement per-

turbé profondément les traces des premiers occupants en détruisant leurs structures, en déplaçant ou en réutilisant leur matériel, exclusivement lithique, rejeté dans les fosses détritiques (Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 42). Sur le plan général (fig. 5), les fosses non rubanées, dans lesquelles ce matériel de récupération (?) exclusivement lithique a été découvert, sont hachurées et ont conservé leur numéro de fouille (fig. 5, tableau 2). À l'exception de deux faits recoupés par un bâtiment (17 et 93), aucune structure rubanée n'est signalée comme étant perturbée par une gallo-romaine.

L'altération, entamée voici des siècles, a été accentuée par le creusement d'un chemin reliant Velroux à Flémalle, peut-être d'origine gallo-romaine (Marchal & Loicq, 2007 : 110). Il aurait détruit, en le traversant, une partie du site rubané.

Il n'existe, dans la zone d'occupation gallo-romaine (zones 1 et 7), que quatre structures conservées intactes et 2 recoupées. Les trous de poteaux ont disparu ou, quand il en restait des traces, ont été difficiles à repérer. Les traces, qui subsistent sous formes de lentilles entre les structures 15 et 16, sont difficiles à différencier de fonds de dépressions pédologiques ou de chablis. Plusieurs fosses, n'ayant livré aucun matériel, n'ont pu être attribuées à l'une ou l'autre culture. En conséquence, le plan du site rubané est difficile à interpréter, relève de beaucoup d'hypothèses et, pour l'instant, pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Dès lors, ne sont reprises sur le plan général (fig. 5) que les structures certifiées par du matériel et celles dont l'appartenance au Rubané peut se déduire par le type de remplissage, similaire aux autres fosses et vierge de tout artefact gallo-romain. En effet, les faits appartenant à cette époque ont tous livré au moins un fragment de céramique, de tuile... ou un artefact parfaitement datable et ne laissant planer aucun doute.

Les vestiges de l'implantation du Néolithique ancien se situent majoritairement à l'ouest des zones investiguées. Les principaux témoins sont implantés au-delà de l'ancien

chemin creux (zone 2 ; Marchal & Loicq, 2006 : 164). Si l'on exclut une structure gallo-romaine, située à son extrémité ouest (Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 32 et plan général), cette zone peut être considérée comme non perturbée par des réoccupations ultérieures, aucun autre artefact de l'Antiquité n'y ayant été découvert. Treize faits (1 à 13) y ont été comptabilisés, groupés en trois îlots. Nous les avons rassemblés en un ensemble que nous avons appelé E I vu qu'il est quantitativement le plus important.

Dans l'ouest de la zone 1, les deux fosses 15 et 16 encadrent un espace où ont été relevés les alignements de « traces » (fonds de trous de poteau ? chablis ? perturbations ?) qui ont échappé à l'érosion. Ces éléments composent l'ensemble E II. Les traces n'ont livré aucun matériel et ne sont pas reprises sur le plan gallo-romain proposé par F. Vilvorder (Vilvorder & Weinkauff, 2012). Elles ont été rattachées au Rubané vu que toutes les structures environnantes ont livré des documents datant de l'occupation du I^{er} au IV^e siècle. Ces deux ensembles E I et E II sont distants de 80 m de centre à centre. Les quatre autres structures de la zone 1 sont éparées. En plus des deux fosses partiellement détruites, le fait 18 se trouve à plus de 200 m de la fosse 15 vers le nord-est. Son attribution au Rubané, par défaut de matériel romain y retrouvé, reste incertaine. La structure 28, vers le nord-est, est séparée de la fosse 15 de plus d'une quarantaine de mètres.

Jean-Philippe Marchal émettait l'hypothèse que les trois occupations trouvaient une extension importante à l'intérieur même de l'enclave aéroportuaire (Marchal, 2004 : 109 ; Marchal & Loicq, 2007 : 110). En 2005, malgré un décapage jusqu'à la piste secondaire, sur 7 000 m², un seul fait se rattachant à l'occupation néolithique a été repéré (28). Les fosses non datables de cette zone 7, groupées au sud-est de l'ensemble E I, sont moins éloignées de ce dernier (40 m) que la structure 28 de l'espace E II (Marchal & Loicq, 2007 : 110-111).



Fig. 5 – Plan général des fouilles (infographie Préhistomuseum, au départ de ©Apis-CRAN UCL).

Concordance numérotation des structures fouille/ publication			Structures avec du lithique seul			
N° fouille		N° publication	Matériel retrouvé	Outil	Débit.	Polis
Zone 1	62	15	céramique + lithique			
	153	16	céramique + lithique			
	184	17	céramique + lithique			
	215	18				
	134	19	fond trou poteau ?			
	136	20	fond trou poteau ?			
	137/138	21	fond trou poteau ?			
	139	22	fond trou poteau ?			
	140	23	fond trou poteau ?			
	141	24	fond trou poteau ?			
	143	25	fond trou poteau ?			
	144	26	fond trou poteau ?			
	145	27	fond trou poteau ?			
	<i>févr-45</i>	45	lithique	14	33	
	19		lithique	2	2	
	81		lithique	1	3	
	105		lithique	2	6	
	156		lithique	6	24	
Zone 2	3	1	céramique + lithique			
	4	2				
	8	3				
	9	4				
	10	5	céramique + lithique			
	12	7	céramique + lithique			
	13	8	céramique + lithique			
	14	9	céramique + lithique			
	15	10				
	16	11	lithique			
	17	12				
	18	13	céramique + lithique			
	92	6	céramique + lithique			
	914	9	céramique			
	41		lithique	2	1	
Zone 7	4		lithique	0	41	
	17	28	céramique		2	
	26		lithique	2		
	30		lithique	1	11	3
	44		lithique	1	2	

TAB. 2 – Concordance des numéros des faits fouille et de publication plus matériel y retrouvés.

2.1 Les ensembles spatiaux E I et E II

Vu cette importante érosion, les structures, hormis l'une ou l'autre, sont de faible profondeur. La presque totalité d'entre elles, en ce compris celles de la zone 2, entrent dans ce cas de figure.

Les structures 9, 13, 7, et vraisemblablement 8, groupées et contigües, pourraient constituer les creusements les plus profonds d'une ou deux grande(s) fosse(s). En face, sur un deuxième axe, presque perpendiculaire, les faits 4, 5, et 6 seraient les surcreusements d'une fosse unique allongée. Les fosses 1 et 2 pourraient aussi constituer les zones les plus profondes d'une même unité.

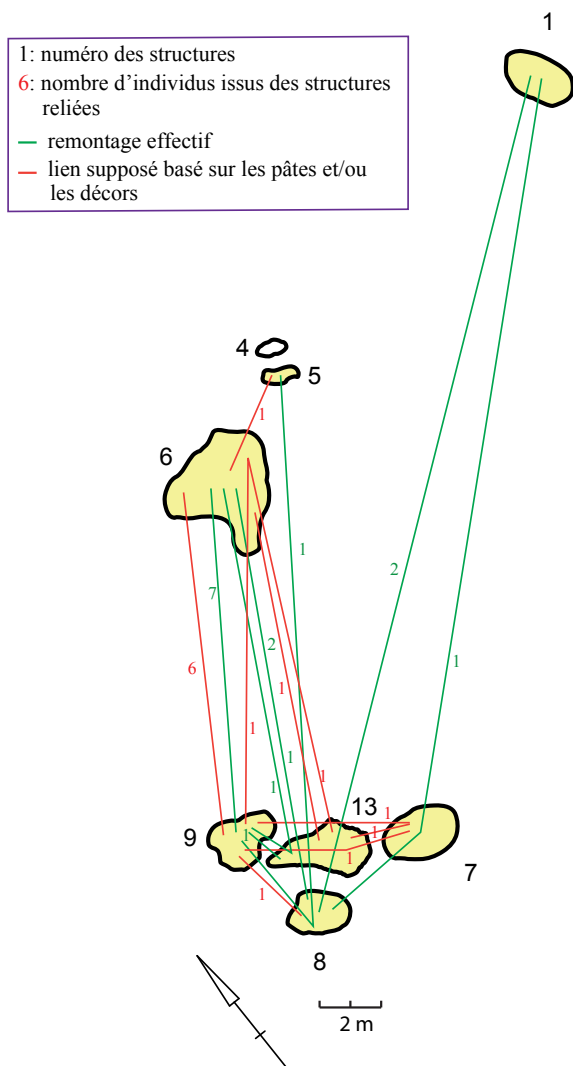


FIG. 6 – Remontage dans l'espace E I (infographie F. Tromme).

Le remplissage de ces faits, excepté 1 et 2, se caractérise par un rejet, abondant à très abondant, de terre cuite et/ou de charbon de bois. Leur matériel céramique a permis plusieurs remontages et associations de tessons inter-fosses appartenant aux mêmes individus. Ceux-ci confirment que la majorité des fosses étaient contemporaines et constituaient un seul ensemble spatio-temporel E I (fig. 6).

Vu que l'aire d'occupation gallo-romaine semble s'arrêter au chemin creux (Marchal & Loicq, 2007 : 110) et qu'aucun autre artefact de cette époque n'a été retrouvé dans la zone 2, si ce n'est la fosse quadrangulaire gallo-romaine sise à 20 m à l'ouest de F13 (Vilvorder & Weinkauf, 2012 : plan général), quelques structures sans matériel de E I ont été associées à la période rubanée. Elles présentent un remplissage similaire à celles ayant livré du matériel et sont relativement proches de ces dernières. Ce sont les fosses 2, 3 et 4, associées respectivement aux faits 1, 5 et 6, et la structure 10, liée à l'axe 9, 13, 7 (fig. 5). Avec la fosse 10, les faits 11 et 12, en forme



FIG. 7 – Fosse 11 (photo J.-P. Marchal).



FIG. 8 – Fosse 12 (photo J.-P. Marchal).

de pomme de terre, constituent un alignement au sud-ouest de ces dernières. Toutes trois ont une profondeur oscillant entre 20 et 30 cm. Deux d'entre elles (11 et 12) ont des remplissages similaires : une terre brune à laquelle se mêlent des nodules (brun rouge à brun noir) de même teinte que le substrat dans lequel elles ont été implantées (fig. 7 et 8). Une seule (11) a livré quelques éléments lithiques rubanés. La similitude des remplissages nous amène à les associer.

Un peu à l'écart, la petite fosse 3, de plan subquadrangulaire, de 0,5 m sur ses deux axes et de 20 cm de profondeur, aux parois abruptes, pourrait faire penser à un trou de poteau, ce que contredit formellement son remplissage en couche unique homogène avec quelques rares traces de charbon de bois éparées, sans zone de compression ni précipité.

Dans l'ouest de la zone 1, cinq remontages et associations de tessons permettent de relier les structures 15 et 16. Ils permettent d'affirmer que ces dernières appartiennent à une même unité spatiale. Ces deux fosses délimitent un espace dans lequel sont alignés quelques petits faits, de très faible profondeur (fig. 5 et 9). Malheureusement, les profils de seulement deux d'entre eux ont été relevés en coupe. Les très mauvaises conditions climatiques dans lesquelles le sauvetage s'est opéré expliquent peut-être cela. Ils se présentent en trois alignements parallèles. Le premier (26, 25, 24, 22) s'étire sur une quinzaine de mètres de long, les deux autres ne comprennent que deux éléments : 23, 27 et 19, 21. Plus ou moins perpendiculairement au grand axe, trois d'entre eux (23, 22, 21) sont alignés en formant un « J ». Les traces 27 et 26 sont situées sur une ligne subparallèle à ce dernier (fig. 5 et 9). La distance entre les centres des éléments externes de l'alignement 21-23 est d'un peu plus de 3 m (fig. 9).

Faute de notes précises, de photos et de coupes détaillées mentionnant les US, aucune certitude ne peut être avancée. Aucune des deux traces relevées en coupe (19, 27) ne présente les caractéristiques habituelles de trou de poteau : pas de zone de compression, pas de précipité. Elles ne présentent ni les dimensions en plan – et surtout en profondeur – ni les caractéristiques des trous de poteau gallo-romains (Vilvorder & Weinkauf, 2012 : 12 et

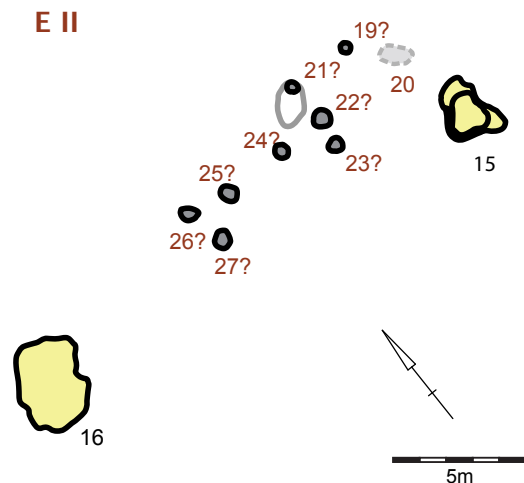


FIG. 9 – Détail espace E II (infographie F. Tromme).

21). L'orientation du grand axe, de +/- 90° à l'ouest par rapport au pôle nord magnétique, entre dans la fourchette de fluctuation de l'axe longitudinal des maisons rubanées de Belgique (entre 40° et 98° ou 100° ; Jadin *et al.*, 2011 : 33 ; Hauzeur & Jadin, 2013 : 24).

2.1.1 Les fosses

Dans plusieurs d'entre elles (1, 6, 7 et 8), des rejets d'argile (étrangère au substrat dans lequel elles ont été creusées), parfois abondants, se présentent sous forme de nodules quelquefois très importants (fig. 11). Certains se caractérisent par des grains de phosphate ou de craie sous forme de billes qui s'écrasent lors du passage de l'outil (fig. 12).

2.1.1.1 Les structures de l'aire E I

Fosse 1 (fig. 10)

De forme elliptique relativement régulière en plan, elle présente un profil accidenté avec deux cuvettes accolées séparées par un seuil arrondi (2,18 x 1,25 x 0,51 m). Dans le tiers sud, la paroi, presque abrupte, aboutit d'abord à un fond plat, plus ou moins horizontal. Celui-ci plonge ensuite dans la première cuvette, remonte pour former le seuil et replonge dans la seconde dont le bord nord, en forte pente et tout en ondulations, se redresse vers le nord pour aboutir verticalement en surface.

Le remplissage se compose d'une couche de fond d'épaisseur irrégulière et ondulante. Partant de la paroi nord, elle comble les deux

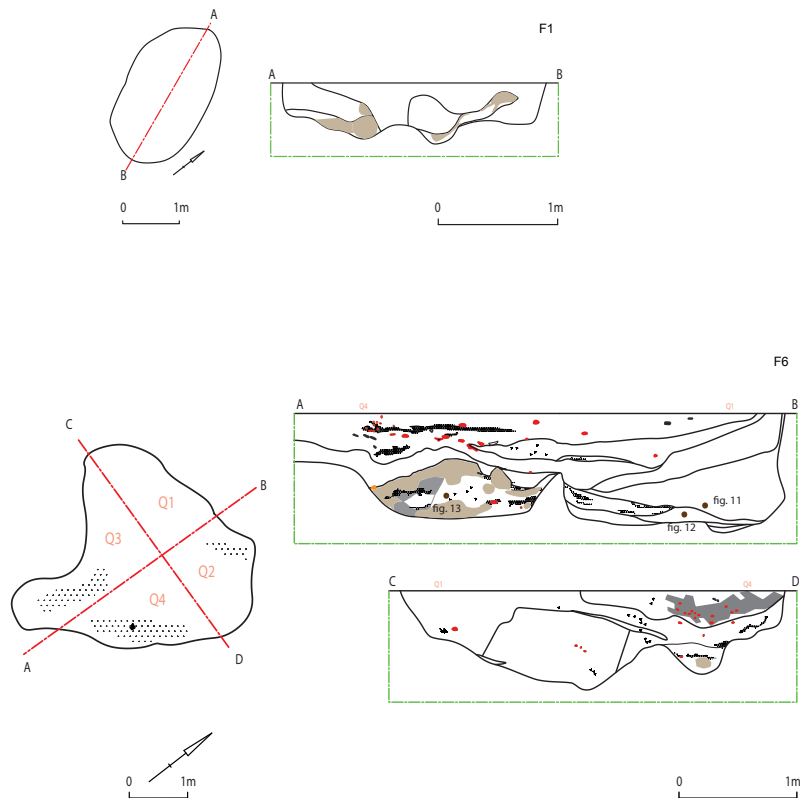


FIG. 10 – Fosse 1 et 6 : plans et coupes (infographie adaptée de F. Giraldo-Martin).



FIG. 11 – Fosse 6 : nodule de terre avec de la « craie » (photo J.-P. Marchal).

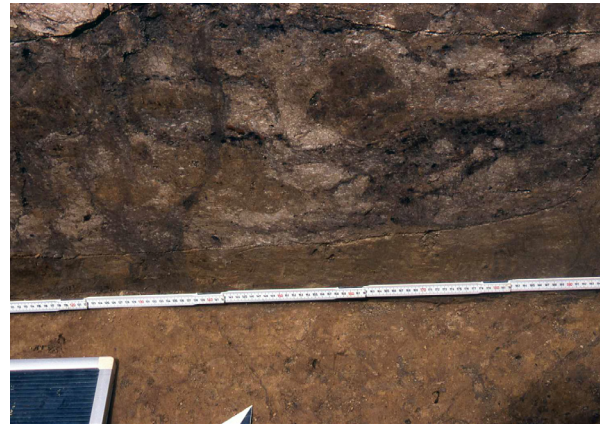


FIG. 12 – Fosse 6 : détail de l'US inférieure (photo J.-P. Marchal).

cuvettes et, sans atteindre la surface, amorce une forte remontée à la sortie de la cuvette sud en s'appuyant sur un dépôt qui repose contre la paroi. La couche suivante achève le comblement. Elle semble avoir été remaniée : la réouverture présente, en effet, un profil en entonnoir largement évasé atteignant le seuil.

Fosse 2

De forme trapézoïdale en surface, elle mesure 1,30 m sur son grand axe pour 1,02 m

en largeur et atteint la profondeur maximale de 0,64 m. La paroi sud/sud-ouest descend verticalement pour aboutir à un fond plat qui s'étend sur un tiers de la longueur de la fosse. Il remonte ensuite selon une pente très forte et, à 0,30 m de profondeur, se redresse brutalement pour arriver en surface. Le remplissage comporte quatre US. Les deux couches du fond sont adossées l'une à l'autre et épousent les parois pour former une cuvette. Les deux dernières sont superposées, en demi-lune, pour combler la cuvette.

Le seul matériel qui en provient consiste en des éclats de grès, tous concentrés dans la partie sud/sud-ouest et répartis sur deux US.

Fosse 5

Le plan est une forme allongée peu étendue au contour irrégulier (1,13 x 0,45 m). Le profil est asymétrique. Au nord-ouest, la paroi abrupte aboutit à un étroit surcreusement (prof. : 0,27 m). À l'opposé, le fond, en pendage irrégulier, remonte lentement jusqu'à la surface. Le remplissage se compose de deux US : une inclusion centrale, en U très évasé, part du fond jusqu'à la surface ; elle a vraisemblablement été recreusée dans le remplissage initial. Des charbons de bois ont été retrouvés dans la partie sommitale de l'inclusion centrale et des tessons de céramique proviennent du remblai homogène initial.

Fosse 6 (fig. 10)

Cette structure se compose de deux cuvettes jointives séparées par un seuil (4,20 x 3,28 x 1,04 m). Leur remplissage semble s'être effectué simultanément, au départ du bord sud, par un colmatage partiel qui s'est poursuivi ensuite par le nord. Les couches de la partie sud semblent posséder un taux de présence en charbon de bois nettement plus important que dans la cuvette nord (Q1/Q2) où les US paraissent peu altérées en matières organiques et contiennent quantité de nodules d'argile gris blanchâtre de tailles diverses (fig. 11 et 12). Ce type d'inclusion se retrouve aussi sous la couche noire de colmatage (Q4, fig. 13). La grande majorité du matériel provient de ce comblement. Le rejet d'abondants charbons de bois s'est effectué à partir du bord sud/sud-est de la fosse.



FIG. 13 – Fosse 6 : vue coupe AB (photo J.-P. Marchal).

Fosse 7 (fig. 14 et 15)

Ovale régulier en surface, cette structure est une grande cuvette avec léger seuil au nord-ouest. Les parois sont en pente douce, excepté celle orientée au nord qui est en dévers (2,20 x 1,16 x 0,26 m). Trois couches ont été relevées : l'inférieure et la supérieure renferment beaucoup de charbon de bois et une grande quantité de nodules de terre cuite ; la couche intermédiaire en contient beaucoup moins. Elle se remarque par un dépôt massif de terre étrangère au substrat : mélange de cendrées, d'argile et de craie (fig. 15). Ces rejets ont été effectués par deux bords opposés : ouest et est. Le lieu principal, origine du comblement le plus important, semble être une zone située au sud/sud-est.

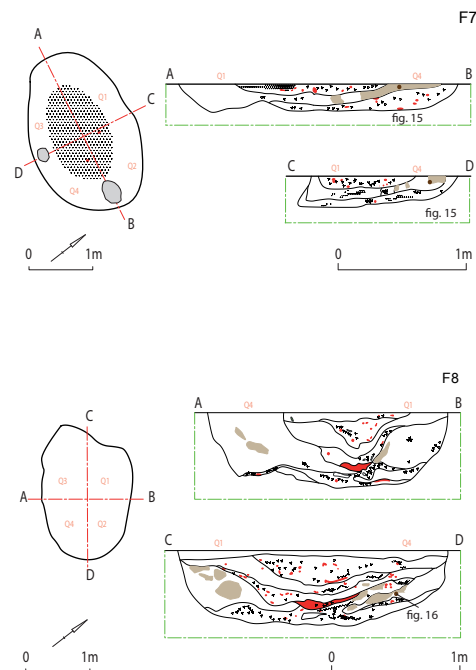


FIG. 14 – Fosse 7 et 8 : plans et coupes (infographie adaptée de F. Giraldo-Martin).



FIG. 15 – Fosse 7 : vue coupe AB et CD en Q4 (photo J.-P. Marchal).



FIG. 16 – Fosse 8 : vue coupe CD en Q4 (photo J.-P. Marchal).

Fosse 8 (fig. 14 et 16)

Conservée sur une profondeur de 0,60 m, elle se présente en surface sous la forme d'un ovale plus ou moins régulier avec excroissance au nord-ouest (2,13 x 1,88 m). Les parois relativement abruptes s'incurvent vers un fond en cuvette peu prononcée avec un léger seuil dans son extrémité sud-ouest. Trois couches principales, irrégulières, contiennent du charbon de bois et de la terre cuite orange à rouge en abondance. La couche inférieure est close par une épaisse lentille de terre cuite. Dans le quadrant Q2, une US est un rejet massif de cendrées mêlées à de l'argile et de la craie (fig. 16). Le matériel provient de la couche surmontant la couche cendreuse et de la couche du fond. Le remplissage semble effectué au départ du bord sud/sud-est.

Fosse 9 (fig. 17)

Ce complexe de deux fosses (a et b) présente, en surface, un contour très irrégulier et ondulant (fosse a : 2,09 x 1,62 m ; fosse b : 1,18 x 0,85 m). Dans la partie « nord », dans

un substrat homogène contenant de rares éléments de bois carbonisé ayant percolé, le premier creusement chronologique, au profil en U, peut être interprété comme une fosse de stockage (b). Son comblement comporte huit US. La deuxième fosse (a) comporte les deux/trois couches sommitales en légères cuvettes colmatant le tout (prof. max. : fosse 9a = 0,66 m ; fosse 9b = 0,74 m).

Dans la fosse 9b, au-dessus de la couche qui tapisse le fond, d'épaisseur très variable, intervient un rejet massif de terre brûlée. Trois couches principales contiennent du charbon de bois en quantité et de très nombreux nodules de terre cuite. Les strates intermédiaires en contiennent nettement moins. Le matériel provient, pour l'essentiel, des couches du comblement (9a). Le lieu de rejet semble se situer au nord/nord-est.

Fosse 13 (fig. 17)

L'interprétation initiale de cette fosse comme structure de combustion a été rapidement abandonnée (Marchal & Loicq, 2006 : 164). Cette fosse-silo, en plan, a la forme d'une tétine très étirée (3,42 x 1,80 m). Les coupes montrent des parois abruptes à verticales ou en dévers, un fond en cuvette (prof. : 0,92 m) peu prononcée en largeur et relativement horizontale en longueur, avec un seuil à l'ouest. Le remplissage en est très complexe avec treize US minimum sous forme de rejets de limon peu altéré et interférant avec des strates de couches de cendrées ou de terre contenant d'abondants résidus de charbon de bois. Une couche se distingue particulièrement. Elle est constituée d'un rejet massif de terre brûlée émietlée ou en no-

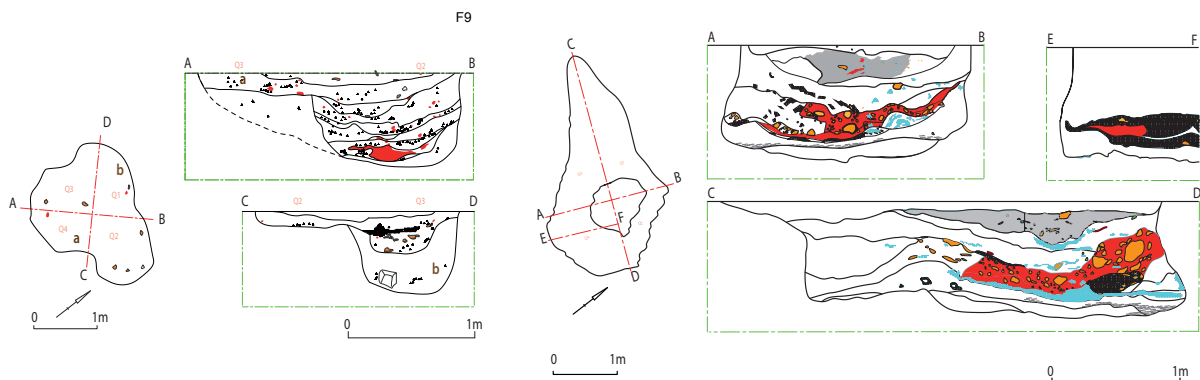


FIG. 17 – Fosse 9 et 13 : plans et coupes (infographie adaptée de F. Giraldo-Martin).

dules parfois volumineux. Semblables blocs se retrouvent dans d'autres couches, mais en quantité et en volume nettement moindres. Le matériel provient majoritairement des couches supérieures. Le rejet massif semble avoir été généré à partir de la bordure nord/nord-est de la structure.

2.1.1.2 Les structures de l'aire E II

Fosse 15 (fig. 18 et 19)

Elle présente un contour irrégulier (1,86 x 1,62 m) et atteint 0,34 m de profondeur. Elle a été creusée dans un substrat bioturbé dans lequel a percolé du charbon de bois. Le profil est asymétrique : au sud-ouest, la paroi est verticale alors qu'elle est en pente douce à l'opposé. Le fond, plat au départ, présente un pendage sud-ouest/nord-est de plus en plus accentué. Deux strates constituent le comblement. La couche supérieure, en cuvette à fond ondulant, se compose de sédiments beiges tachetés de brun dans lesquels ont été retrouvés des fragments de charbon de bois. L'US inférieure, hétérogène, mélange de sable et d'argile, contient des résidus de charbon de bois et de la terre brûlée. Le matériel provient des deux US et des tessons des deux couches appartiennent



FIG. 19 – Coupe de la fosse 15 (photo J.-P. Marchal).

aux mêmes individus. Les rejets dans la fosse semblent s'être effectués par les bords nord à nord-est.

Fosse 16 (fig. 18 et 20)

De forme irrégulière (3,80 x 2,40 m), c'est la fosse qui a conservé la profondeur la plus importante (1,40 m). Elle présente des parois à courbure presque régulière. Le fond est une cuvette surcreusée avec un léger pendage sud/sud-ouest-nord/nord-est. Diverses couches de sédiments la comblent. La strate inférieure est composée de plusieurs US, rejets massifs de terre non polluée par des productions anthropiques mais où l'eau a percolé. La lunule, possible recreusement, avec de multiples charbons de bois et petits nodules de terre cuite, a livré la majorité des tessons de céramique. Quelques-uns apparaissent aussi dans le fond de la couche de scellement gris-brun.

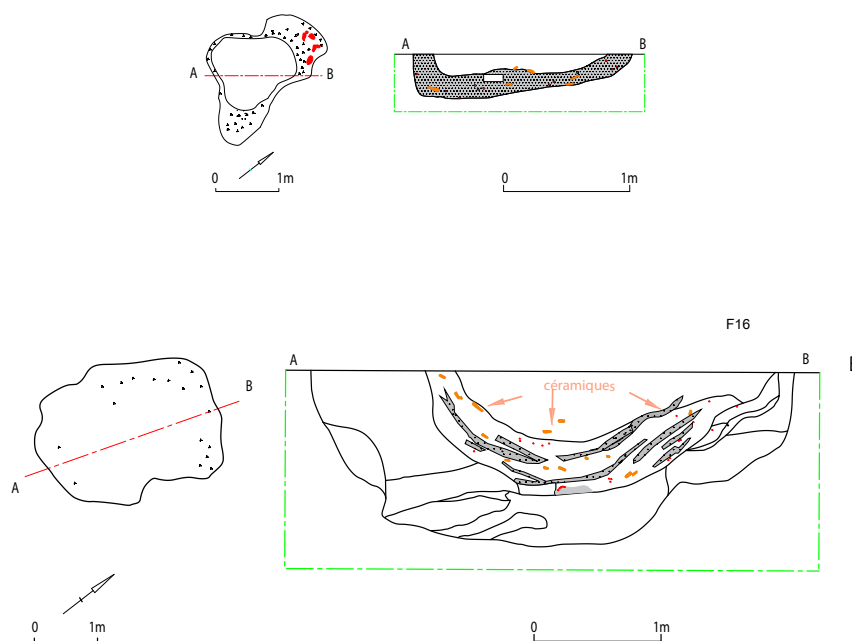


FIG. 18 – Fosse 15 et 16 : plans et coupes (infographie adaptée de F. Giraldo-Martin).



FIG. 20 – Coupe de la fosse 16 (photo J.-P. Marchal).



FIG. 21 – Coupe de la fosse 17 (photo J.-P. Marchal).



FIG. 22 – Coupe de la fosse 28 (photo J.-P. Marchal).

Le remplissage semble s'être effectué dans un premier temps par le sud-ouest et ensuite par le nord-est.

2.2 Les structures hors ensemble E II

Fosse 17 (fig. 21)

Recoupée par la pièce annexe du petit complexe balnéaire gallo-romain et par une fosse de rejet de cendrées du *prae-furnium*, la partie rubanée mesure encore 2,48 m sur 2,24 m. Conservée sur une hauteur de 1,32 m, son profil est complètement irrégulier. Sur un fond ondulant, plus ou moins horizontal, repose une épaisse strate gris beige contenant, épars, de gros nodules de terre cuite à cœur noir. Elle est surmontée d'une strate bifide à son extrémité nord, au pendage important et témoignant d'un rejet au départ d'une zone située au sud. Cette strate de charbon de bois contenant de nombreux nodules de terre cuite et de la cendrée est colmatée par une cuvette à remplissage blanchâtre à gris blanchâtre ne contenant que quelques charbons

de bois. Les quelques éléments céramiques proviennent de la couche noire.

Fosse 18

Située au niveau de la clôture de la zone aéroportuaire, elle n'a été fouillée que partiellement. Le plan de la partie découverte montre un contour régulier. Conservée sur une profondeur de 0,10 m à peine, sa longueur est de 1,10 m. De profil, les parois sont en pente douce et se rattachent à un fond plat. La structure compte deux niveaux de remblais. Son appartenance au Rubané ne peut être certifiée.

Fosse 28 (fig. 22)

Cette fosse présente, en plan, un contour de forme irrégulière (2,20 x 1,10 m) avec une profondeur maximale de 0,30 m.

La coupe montre deux surcreusements séparés par un seuil occupant la moitié centrale. La cuvette sud-est présente un fond aplani et légèrement surcreusé là où aboutit la paroi oblique remontant en surface. Le seuil descend irrégulièrement vers le nord-ouest pour plonger dans la seconde cuvette au fond plat peu étendu. Son bord externe remonte selon un pendage peu prononcé vers la surface.

Au sud-est, la couche de fond gris blanchâtre est surmontée d'une strate brun clair. Elles contiennent de rares traces carbonées. La première US s'appuie sur le seuil qu'elle couvre partiellement d'une langue beige à gris blanchâtre que l'on retrouve en paquets sur le seuil et dans la moitié nord-ouest sous forme de nodules inclus dans la couche noire de fond. Cette dernière, très perturbée, s'appuie sur le bord et le fond de la cuvette qu'elle comble et se poursuit sur le remplissage initial, à l'est, pour remonter en surface. Au fort taux de charbon de bois et de cendres se trouvent mêlés de nombreux petits voire minuscules nodules de terre cuite orange. Le colmatage brunâtre contient quelques charbons de bois épars et, au sud-est, des nodules de terre cuite orange un peu plus volumineux que dans la couche noire.

Toutes ces couches ont été fortement bioturbées. Deux éclats de débitage constituent le seul matériel provenant de la couche noire.

Fosse 93

C'est la structure explorée par J. Destexhe et son équipe en 1958.

3. Comment interpréter ces structures ?

Discussion et analyses

Premier constat : contrairement à ce qui était espéré par l'équipe de fouille, malgré un énorme décapage dans la zone aéroportuaire en 2005 (7 000 m² ; zone 7), une seule fosse pouvant appartenir à l'occupation rubanée (28) y a été relevée. Les seules preuves en sont deux éclats de débitage provenant de la couche noire et l'absence de toute trace anthropique postérieure. Trois fosses de la zone 7, au sud-est de la zone 2, sont non datables malgré leur proximité avec les structures rubanées et l'absence de matériel gallo-romain (Marchal & Loicq, 2007 : 110, plan 111).

La grande mare (d'époque gallo-romaine) (30), d'un mètre de profondeur maximum, sur environ 400 m², aurait pu faire disparaître une partie significative de l'habitat rubané (Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 27). La fouille du fond de cette étendue, réutilisée à la fin de l'occupation du site par les Gallo-Romains, n'a livré aucune structure rubanée (Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 28). Si l'on excepte les deux fosses néolithiques (17 et 93) entamées par le bâtiment B, aucun autre recoupement de fait néolithique par une structure de l'Antiquité n'est signalé. Or, des éléments lithiques rubanés ont été trouvés par les occupants de la villa, parfois utilisés puis rejetés, (Vilvorder & Weinkauff, 2012 : 42). Quand on voit la quantité de faits gallo-romains (près de 300 structures au total) et les espaces encore libres de toute excavation, nous pensons que, si d'autres structures rubanées avaient dû exister, elles auraient été retrouvées, même avec des profondeurs infimes et même si elles avaient été en grande partie entamées par les aménagements des structures de la villa.

Le deuxième constat concerne les profondeurs sauvegardées. Très rarement proches du mètre dans la zone 2, elles atteignent 1,30 m à 1,40 m dans le centre de l'occupa-

tion gallo-romaine. Il est à remarquer que, aux alentours, malgré cette conservation plus importante que partout ailleurs sur le site, aucun autre vestige néolithique n'a été découvert. Cette profondeur conservée s'amointrit rapidement au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers l'est et le nord, où elle n'est plus que de 20 à 30 cm pour les structures les plus éloignées (2 faits : 18 et 28) dont l'appartenance à la culture rubanée ne peut être tout à fait certifiée.

Le troisième est l'importance des rejets de terre cuite en nodules et blocs de tailles diverses sur l'ensemble du site. Pratiquement aucune fosse n'échappe à ce type d'enfouissement, toujours accompagné de beaucoup de cendrées ou de charbon de bois. La structure 13 est un silo utilisé comme fosse de rejet et non une structure de combustion. Ne s'y trouve aucune paroi rubéfiée et/ou aménagée comme à Wareme « Trihette » (Haeck & Tromme, 1977) ou à Alleur (Marchal, 2004 : 94 ; Collin & Marchal, 2000). Il s'agit de rejets non organisés. Nulle part ne se retrouvent des nodules empilés, disposés de manière particulière comme à Crisnée « La Mai » où le muret en blocs de terre cuite, érigé selon un axe médian de la fosse, montre clairement l'aménagement d'une aire (destinée au grillage de céréales ; Tromme, 1988). Des enfouissements de terre étrangère au substrat dans lequel les fosses ont été implantées ont été retrouvés dans plusieurs structures, toujours associés aux fosses contenant d'épaisses couches noires et le plus souvent dans des couches non charbonneuses.

Dans l'ensemble E I, les faits 5, 6, 7, 8, 9 et 13 sont contemporains. La présence de quantités très importantes de charbon de bois et de terre rubéfiée dans la plupart de ces fosses prouve que cet espace a connu une activité intense liée au feu. En sont écartés l'alignement 10, 11, 12 dont les deux derniers faits présentent le même type de remplissage en boulettes brun foncé ou violacées reprises dans un colmatage brun homogène. En sont aussi écartées les fosses 1 et 2 qui ne contiennent aucun rejet lié au feu. L'activité s'est donc concentrée dans l'espace compris entre les deux grands groupes de structures et est uniquement liée à ces dernières. Les lieux d'où ont été effectués les rejets désignent un

espace central, entre les faits 7, 8, 9, 13 et la structure 6 (fig. 23). Cette intense activité, domestique ou artisanale, ne nous a laissé aucune autre trace *in situ*. Toute cette matière rubéfiée, les cendres et les charbons de bois proviennent de structures que nous estimons aériennes. Il est malheureusement impossible de déterminer la destination des installations dont la destruction a entraîné ces rejets. Très importants, ils tendraient à faire considérer ces fosses comme techniques. Or, le matériel piégé (grattoirs, faucilles, perçoirs, lames et éclats diversement utilisés, céramiques fines comme grossières...), manifestement domestique, est intimement mêlé aux rejets de terre brûlée et de charbon de bois. Il correspond à ce que l'on découvre habituellement dans les fosses latérales des habitations. Ces fosses sont donc le reflet d'activités artisanales et domestiques intimement mêlées. La terre des amas, étrangère au substrat, n'a pas été déterminée. Certains blocs présentant des billes de craie peuvent faire penser à des prélèvements effectués dans des couches proches de cette dernière sans que l'on puisse en déterminer la provenance.

Le point qui interpelle est le positionnement stratigraphique des dépôts les plus importants (cf. couches rouges sur les coupes), chaque fois dans une US constituée très vraisemblablement peu de temps après l'ouverture de la structure. Quelle est cette activité qui, au début de l'occupation, aurait nécessité l'utilisation de multiples petites structures (ou une grande ?), produisant une telle quantité de loess rubéfié ? L'analyse détaillée du matériel nous en apprendra peut-être un peu plus.

Dans l'aire E II, des individus communs aux structures 15 et 16 ont été identifiés. Ils confirment la contemporanéité de ces deux faits. Le matériel qui en provient est aussi domestique mais sans rejet important de terre rubéfiée. Dans l'aire entre ces deux fosses, on pense inévitablement que l'alignement 22, 24, 25, 26 est une rangée de trous de poteau. Entre les centres des éléments 21 et 23, nous avons la même mesure que celle relevée sur le site de Bierset – Grâce-Hollogne où les négatifs de la partie avant de l'habitation ne sont également conservés que sur quelques centimètres, mais avec des poteaux bien authentifiés dans

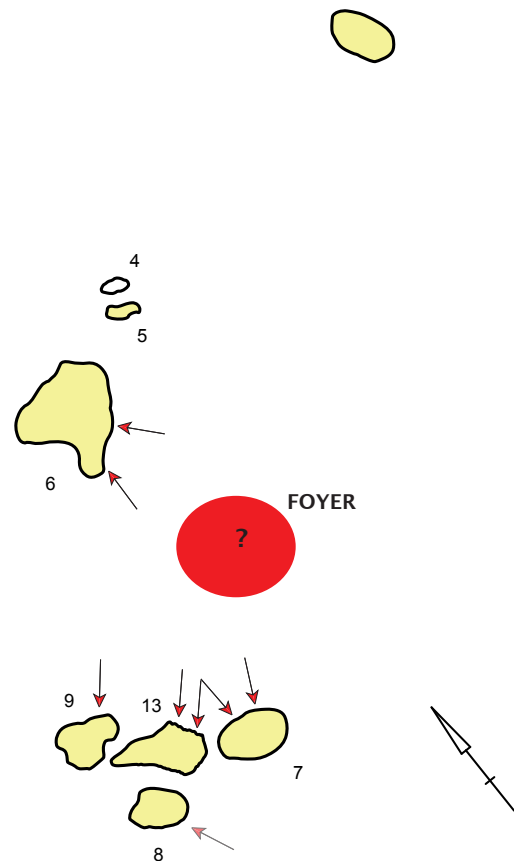


FIG. 23 – Interprétation de l'espace E I (infographie F. Tromme).

la partie arrière des alignements (Loicq & Marchal, 2001-2002 : 58 et fig. 4). Aucune des neuf structures intercalées ne répond aux caractéristiques des trous de poteau gallo-romains. Aucune preuve enterrée ne permet d'étayer l'appartenance au Rubané. Bien que les distances mesurées entre les traces de l'espace E II, leur disposition et leur situation en dehors de la trajectoire des vents dominants permettent d'y penser, aucun précipité dans le fond des structures ni aucune zone de compression n'a été relevé. Il serait tout de même étrange qu'autant de structures, même si elles ne présentent pas les caractéristiques typiques de trous de poteau, soient disposées de cette manière. L'orientation par rapport au nord magnétique (+/- 90° ouest) se situe tout juste à un des extrêmes de la fourchette de fluctuation de l'axe principal des maisons rubanées de Belgique (Jadin, 2003 : 197 et 230 ; Jadin *et al.*, 2011 : 33 ; Hauzeur & Jadin, 2013 : 24). Cet axe est proche de l'orientation par rapport au nord magnétique de la maison

pionnière de Remicourt « *En Bia Flo* » (Bosquet *et al.*, 2008 : 302).

Les rejets, dans les structures 15 et 16, effectués au départ des limites externes d'un rectangle englobant l'espace compris entre elles, tendent à confirmer la présence, à cet endroit, d'un élément qui aurait interdit l'approche par les autres bords. Dans la structure 15, le rejet de terre cuite en petits blocs vraisemblablement d'origine domestique est beaucoup moins abondant que dans E I. Il est plus important dans sa partie nord/nord-est, ce qui pourrait indiquer un déversement au plus proche de l'endroit de production.

Des « recreusements » dans quelques structures (1, 9, 16 ?) attestent leur réutilisation ou l'utilisation d'une partie de leur contenu. Mais à quelles fins ? Prélèvement de « compost » ou de « fumier » comme cela se faisait encore dans les fermes au XIX^e siècle pour l'amendement des terres ? Prélèvement de tessons en vue de réaliser de la chamotte... ? Il est impossible de déterminer pour l'instant si cette action de remploi s'est effectuée durant la même période d'occupation ou à une autre. La datation de la céramique par US, si elle est possible, nous en dira plus long sur cette chronologie.

4. Conclusions

Ce « reliquat » (?) d'occupation rubanée, ou occupation très petite, vu le peu de vestiges finalement découverts, s'intègre dans une concentration de sites rubanés déjà signalée par J.-P. Marchal (Loicq *et al.*, 2004, 93) : quantité de sites de cette époque jalonnent la crête et l'entrée du plateau hesbignon. Cet habitat mérite une attention particulière, d'autant que la majorité des structures importantes de E I renferment de la terre cuite en quantité. L'idée première a été de les identifier comme fosses techniques, mais le matériel qu'elles ont livré amène à nuancer fortement cette impression. Nous nous trouvons en présence de structures mi- « techniques » mi- « domestiques ». Par contre, dans E II, le remplissage correspond mieux à celui des fosses d'habitation. Cela induit que les alignements de traces trouvées entre les structures de l'espace E II devaient

avoir une incidence sur l'organisation de l'implantation. Potentiellement, une maison aurait pu prendre place entre les structures 15 et 16. Si certains arguments plaident contre le fait d'y voir des alignements de poteaux, d'autres renforcent cette possibilité.

Les études céramiques et lithiques pourront peut-être nous apporter plus d'informations chronologiques et technologiques. L'orientation du grand axe de E II est plus ou moins la même, à l'ouest du nord magnétique, que celle de la maison pionnière de Remicourt « *En Bia Flo* ». Il faudra voir si le matériel provenant des deux structures en fosse conservées livre le même matériel que sur ce dernier site.

L'organisation des deux secteurs semble avoir été parfaitement pensée : la zone « artisanale » E I se trouve à l'écart, au sud, à une distance nettement suffisante d'un potentiel habitat E II (80 m) qui ne serait, de la sorte, pas incommodé par les fumées provenant de E I et transportées par les vents dominants.

Enfin, nous ne pouvons nous ranger totalement au verdict de J. Destexhe-Jamotte en 1958. En effet, pour lui, au départ de la seule fosse explorée, la partie rubanée du site ne présentait guère d'intérêt vu les faibles quantités et qualité du matériel retrouvé (propos nous rapportés par J. Haeck). En effet, la relative carence de matériel autorise une approche très poussée des différents domaines d'analyse et permet d'observer tous les artefacts de façon approfondie.

Il faudra vérifier la chronologie des deux ensembles qui viennent d'être déterminés et voir si cela conduit à des différences d'orientation de production et d'artisanat. Nous comparerons l'approvisionnement en matières siliceuses, les spécificités du matériel lithique via son étude méticuleuse et tracéologique. Nous tenterons de voir si des différences chronologiques existent entre les deux zones par l'étude détaillée de la céramique, des pâtes utilisées et des chaînes opératoires mises en œuvre.

Nous veillerons, enfin, à tenter d'inclure ce site dans le réseau complexe de sites rubanés cités ci-dessus et de voir si une spécificité le différencierait, comme c'est le cas de Horion-Hozémont « Noir Fontaine » avec le

travail du « grès micacé » (Tromme & Haeck, 1976 ; fig. 4, 1).

Remerciements

Nous tenons à remercier particulièrement la dessinatrice Félicidad Giraldo-Martin qui nous a remis l'entièreté des dessins scannés et numérisés qu'elle avait conservés et qui étaient aisément transposables en Adobe Illustrator. Grâce à ces relevés précis et aux clichés des coupes les plus remarquables en notre possession, nous avons pu compléter les descriptions déjà réalisées par E. Weinkhauf et reprises par V. Ghesquière (Weinkhauf, 2007 ; Ghesquière, 2012).

Merci à Ivan Jadin et Anne Hauzeur pour leur relecture pointue et leurs conseils très avisés. Merci à Jean-Philippe Marchal pour ses éclaircissements concernant les fouilles.

Merci à Natacha Delaye pour la traduction en anglais du résumé.

Merci à J. Haeck de nous avoir permis de reprendre cette étude.

Bibliographie

- BOSQUET D., FOCK H., GOFFIOUL C. & PREUD'HOMME D., 1998. « Le site rubané de Fexhe-le-Haut-Clocher – Podrî l'Cortri : résultat des fouilles », *Notae Praehistoricae*, 18 : 131-140.
- BOSQUET D., GOLITKO M. & SALAVERT A., avec la collaboration de BEUGNIER V., DELIGNE F., JADIN I. & QUICK R. S., 2008. *Une phase pionnière à l'origine du peuplement rubané de la Hesbaye liégeoise (Belgique)*, in Burnez-Lanotte (éd.), *Fin des traditions danubiennes dans le Néolithique du bassin parisien et de la Belgique (5100-4700 BC). Autour des Recherches de Claude Constantin. Actes du colloque de Namur, 24-25 novembre 2006*, Paris, Mémoires de la Société préhistorique française 44, p. 301-315.
- BOSQUET D., FOCK H. & GOFFIOUL C., 2013. *Sur le tracé du TGV, des sites rubanés à profusion*, in M. Toussaint (dir.), *L'archéologie en Wallonie – Le Néolithique*, Carnet du Patrimoine wallon, 110, p. 18-19.
- CASPAR J.-P., HAUZEUR A. & TROMME F., 1988. « Campagne de fouille 1988 à Awans – “Fond Chenai” », *Notae Praehistoricae*, 8 : 45.
- CASPAR J.-P., HAUZEUR A. & TROMME F., 1992. « Awans “Fond Chenai” : synthèse des campagnes de fouilles 1988-1989 », *Notae Praehistoricae*, 11 : 85-92.
- COLLIN F. & MARCHAL J.-P., 2000. « Approche expérimentale du four 2.40 du site rubané d'Alleur », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 40 : 115-126.
- DESTEXHE-JAMOTTE J., avec la collaboration technique de Bernard H. & Destexhe G., 1962. « La céramique omalienne », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 18 : 1-92.
- Ghesquière V., 2012. *La céramique néolithique et protohistorique du site de Velroux*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire de l'art et Archéologie, UCL, 1 vol.
- HAECK J. & TROMME F., 1977. « Contribution à l'étude de l'Omalien. Fosse 5 de Waremme Trihette », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 24 : 247-290.
- HAUZEUR A. & JADIN I., 2013. *Le Néolithique ancien de nos régions*, in M. Toussaint (dir.), *L'archéologie en Wallonie – Le Néolithique*, Carnets du Patrimoine, 110, p. 17-33.
- JADIN I., avec la collaboration de CAHEN D., DERAMAIX I., HAUZEUR A., HEIM J., LIVINGSTONE SMITH A. & VERNIERS J., 2003. *Trois petits tours et puis s'en vont... La fin de la présence danubienne en Moyenne Belgique*. 2e éd., Liège, Éraul, 109, 726 p.
- JADIN I., HAUZEUR A., BOSQUET D. & FOCK H., 2011. *Des maisons bipartites, tripartites et même une maison double !*, in A. Hauzeur, I. Jadin et C. Jungels (éds), *5000 ans avant J.-C., la grande migration ?*, Coll. du Patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 3, p. 33.
- LOICQ S., GÉMIS p. & MARCHAL J.-P., 2004. « Grâce-Hollogne/Grâce-Hollogne : site rubané dans la zone d'extension de l'aéro-

- port de Bierset. », *Chronique de l'archéologie wallonne*, 12 : 92-93.
- LOICQ S. & MARCHAL J.-P., 2002. « Grâce-hollogne/Grâce-Hollogne : Fouilles préventives à hauteur de l'accès n°3 à Hollogne-aux-Pierres », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 10 : 158-160.
- LOICQ S. & MARCHAL J.-P., 2001-2002. « Fouilles préventives sur le site de Bierset – Grâce-Hollogne », *Bulletin de la Société royale belge d'Études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 41 : 53-70.
- MARCHAL J.-P., 1998. « Sauvetage sur un site rural à Alleur – Domaine militaire », *Notae Praehistoricae*, 18 : 107-117.
- MARCHAL J.-P., 2005. *Bilan de sept années de sondages et de fouilles dans les zones d'activité économique de la province de Liège*, in J.-M. Léotard (dir.), *Recherches archéologiques préalables à l'aménagement des zones d'activité économique. Journées d'Archéologie en Wallonie. Amay, 26-27 novembre 2004*, Liège, p. 85-111.
- MARCHAL J.-P. & LOICQ S., 2003. « Grâce-Hollogne/Grâce-Hollogne : fouilles préventives à hauteur de l'accès n° 3 à Hollogne-aux-Pierres », *Chronique de l'archéologie wallonne*, 11 : 125-128.
- MARCHAL J.-P. & LOICQ S., 2006. « Grâce-Hollogne/Velroux : sondages d'évaluation dans la zone d'extension de l'aéroport de Bierset », *Chronique de l'archéologie wallonne*, 13 : 162-165.
- MARCHAL J.-P. & LOICQ S., 2007. « Grâce-Hollogne/Velroux : poursuite des fouilles dans la zone d'extension de l'aérogare de Liège Airport », *Chronique de l'archéologie wallonne*, 14 : 109-112.
- MODDERMAN P. J. R., 1970. *Linearbandkeramik aus Elsloo und Stein*, *Analecta Praehistorica Leidensia* 3. Publikationen des Instituts für Prähistorie der Universität zu Leiden, 3 vol., 452 p.
- THISSE-DEROUETTE R. & J. & THISSE J. Jr., 1952. « Découverte d'un cimetière omalien, à rite funéraire en deux temps (crémation et enfouissement de cendres), en Hesbaye liégeoise à Hollogne-aux-Pierres », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 49, n° 3-4 : 175-190.
- TROMME F. & HAECK J., 1976. « Le village omalien de " Noir Fontaine " à Horion-Hozémont », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 23 : 331-378.
- TROMME F., 1986. « Le village omalien du " Fond Chenai " à Awans – Campagnes 1980-1982 – Structures et industries lithiques », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 27 : 121- 209.
- TROMME F., 1988. « Concentration de graines carbonisées dans une fosse danubienne à Crisnée " La Mai " », *Helinium*, 28 : 44-50.
- TROMME F., 1989. « Deux nouvelles pendeloques du Néolithique ancien de Hesbaye », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 29 : 143-152.
- VILVORDER F. & WEINKAUF E., 2012. « La villa romaine de Grâce-Hollogne, Velroux. Fouilles 2004-2005 dans la zone d'extension de l'aéroport de Liège/Bierset », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 50 : 5-122.
- WEINKAUF E., 2007. *La villa gallo-romaine de Velroux*. Rapport (non publié).

Adresse de l'auteur :

François TROMME
 Chaussée Brunehaut, 323
 B-4453, Villers-Saint-Siméon – Juprelle
 fhmag.tromme@gmail.com